

Pour faire échec aux intentions agressives de la Russie soviétique, le monde occidental a été jusqu'ici en butte à deux difficultés. La première venait de ce que l'URSS n'ayant pas désarmé après la guerre, ses armées étaient en proportion beaucoup plus fortes que celles des démocraties de l'Europe occidentale. La seconde tenait au manque d'assurance explicite qu'en cas d'agression les nations du nord de l'Atlantique s'entendraient sur une action concertée. Cette assurance, nous l'avons aujourd'hui, grâce au Pacte de l'Atlantique-Nord. Depuis la signature de ce pacte, nous avons accompli des progrès encourageants dans l'établissement des rouages nécessaires à sa mise en œuvre.

Les nations de l'Atlantique-Nord ont maintenant franchi la seconde étape de l'organisation de leur défense commune. Il s'agissait d'abord de rédiger le texte du traité et, ensuite, de mettre sur pied les organes d'exécution qui y sont prévus. Mais notre tâche, aux termes de l'accord de l'Atlantique-Nord, ne fait que commencer. Les nations de l'Atlantique-Nord doivent maintenant prendre les dispositions voulues pour remplir leurs engagements. Les parties au traité se sont obligées à renforcer leurs moyens de défense particuliers et communs en intégrant leurs ressources défensives. Il suit de là que chaque nation est tenue de verser à une réserve commune ce qu'elle peut le plus utilement y apporter. Nous pouvons donc prévoir que sur le plan militaire, il y aura une certaine répartition des obligations et, dans le domaine de la production et des approvisionnements, une certaine répartition de la main-d'œuvre.



Photo: Armée canadienne

HAUTS FONCTIONNAIRES DE LA DÉFENSE NATIONALE EN ROUTE POUR PARIS

Une délégation de hauts fonctionnaires de la Défense nationale dirigée par M. Brooke Claxton, ministre de la Défense nationale, quittait l'aéroport de Dorval le 26 novembre en route pour Paris afin de participer à une réunion du Comité de défense du Pacte de l'Atlantique-Nord, qui devait s'ouvrir le 1er décembre. De gauche à droite: le brigadier J.D.B. Smith, secrétaire du Comité des chefs d'état-major; le commodore R.E.S. Bidwell, sous-chef de l'état-major de la Marine; le lieutenant-général Charles Foulkes, chef d'état-major général; M. Claxton; le vice-maréchal de l'Air H.L. Campbell, sous-chef de l'état-major de l'Air, et M. W.R. Wright, adjoint exécutif à M. Claxton.